

natt - Dép. expo, Organisation Transport Foires, Salons et Evènements Internationaux

Nous avons le plaisir de vous proposer nos services en transport pour :

*SIPSA - AGRISIME
SALON INTERNATIONAL DE L'ELEVAGE ET
DU MACHINISME AGRICOLE*

ALGER, DU 17 AU 20 MAI 2010

Nous organisons une consolidation du matériel d'exposition et prenons en charge toute l'organisation transport et transit depuis vos locaux et ce, jusqu'à votre stand au Palais des Expositions d'Alger.

Nous serons bien entendu -avec notre équipe- présent à Alger.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à la préparation de votre expédition ainsi que la « demande de cotation » à retourner par fax ou email pour que notre offre vous soit adressée.

Yoann ROOL

y.rool@natt-mrs.fr

Ligne directe +33 4 91 91 46 46

Fax +33 4 91 56 09 81

Mobile +33 6 98 39 84 81

Les délais à respecter

Nous vous proposons de procéder au retrait de votre expédition sur votre site.

→ Mise à disposition en vos locaux : **Date limite = Mercredi 28 Avril 2010**

Ou bien

Vous pouvez également livrer par vos moyens. Adresse de réception : **TRANSCAUSSE p/c NATT
521-525 Chemin du Littoral
13 016 MARSEILLE**

→ Livraison en notre entrepôt Marseille: **Date limite = Vendredi 30 Avril 2010**

Suivi de l'expédition : Nous vous demanderons d'apposer l'étiquette jointe sur chacun de vos colis.

La documentation à produire

Veillez à produire ces documents -comme indiqué- pour faciliter les procédures douanières en Algérie.

Les exportations définitives sur base de factures (copies fax puis originales au courrier).

Concerne : « Consommables » : brochures et autres objets publicitaires (stylos, T-shirt...)

Documents à fournir :

2 factures originales (par email ou fax pour validation) reprenant les poids et dimensions des colis.

L'exportation temporaire couverte par un carnet ATA (remise par pli express)

Concerne : « Matériel d'exposition » : machines, stand portables...

Documents à fournir :

- **Carnet ATA**, à retirer auprès de votre chambre de Commerce, pour le remplir, signer et cacheter puis le faire viser par la CCI avant de nous l'adresser par pli express.
- **1 lettre de procuration** (sur votre papier en-tête) autorisant NATT à établir pour votre compte les formalités douanières auprès des douanes pour la marchandise couverte par le carnet ATA n° X, signée de la même personne que le carnet ATA.

Emballages et retour des marchandises

Durant le salon les emballages seront stockés et devront obligatoirement être vides (procédure douane).

Les emballages seront restitués en accord avec les organisateurs à partir de l'horaire de clôture le 13 Mai 2010.

Le retour des marchandises se fera sous 3 semaines environ. Si besoin d'un meilleur délai, mieux le signaler pour en convenir au préalable et envisager pourquoi de l'aérien.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à consulter.